

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE REVEIL

POLITIQUE—LITTÉRATURE—THÉÂTRE—BEAUX-ARTS

VOL. 1

MONTRÉAL, 17 NOVEMBRE 1894

No. 11

SOMMAIRE :

LA CAUSE CÉLÈBRE, *Libéral*. — BLAMES ET COMPLIMENTS, *Chercheur*. — CHENIER, *Duroc*. — LOURDES ET ZOLA, III, (Suite et fin), *Henri Roulland*. — LES QUÊTES DE LAVAL, *Universitaire*. — A DISTANCE, *Scie*. — DEUX JEUNESSES, (Suite), *Ernest Larisse*. — FEUILLETON : LA MAIN COUPÉE, (Suite), *Henri Rivière*. —

LE REVEIL

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile (franco) à raison de 25 cts. par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal. Le prix dans les débits de journaux est 5 cts. par numéro.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance. Nous enverrons un numéro échantillon gratuitement à tous ceux qui en feront la demande. Veuillez adresser vos lettres au

Directeur du RÉVEIL,

Boîte 1425, Montréal.

LA CAUSE CÉLÈBRE

On comprend le sentiment de discrétion qui nous a empêché jusqu'au dernier moment de parler du jugement rendu dans la cause de notre confrère le *Canada-Revue* vs Mgr. Fabre, Archevêque de Montréal.

Les mauvaises langues toujours disposées à manœuvrer n'eussent pas manqué d'identifier la cause de RÉVEIL avec celle d'une publication dont nous prétendons être absolument indépendants.

Chacun son fardeau, en ce monde, le nôtre nous suffit.

Aussi avons nous laissé se former l'opinion un peu déroutée par la coïncidence des deux événements : la mort de M. Mercier et le jugement.

L'opinion est aujourd'hui assise et nous pouvons parler librement.

Tout le monde a été un peu pris par surprise, n'en déplaise au puriste de la *Vérité*, en voyant ce long jugement que très peu de gens ont entendu et qui a été lu par l'infime minorité de ceux qui en parlent le plus librement.

Nous pensons presque que ces messieurs de l'archevêché ont été les premiers pris à l'apparence trompeuse du triomphe qu'ils ont célébré.

C'est ainsi que le premier article paru dans

la *Semaine-Religieuse* trahissait beaucoup l'état d'âme qui existait dans l'entourage de Monseigneur.

La frayeur de l'incertitude du jugement était telle que le soupir de soulagement a été énorme.

L'article qui en rend compte déborde de reconnaissance et nous serions vraiment mauvais princes de priver nos lecteurs de cette explosion de haute gratitude pour le juge Doherty.

Voici ce que disait l'organe de Mgr. Fabre :

"Ce jugement a été attendu avec impatience.

"Il a été une victoire pour l'Eglise, un soulagement pour la conscience catholique, la reconnaissance officielle par nos tribunaux civils des droits de l'épiscopat.

"Ces droits avaient été méconnus, les voilà noblement vengés.

"Il a été proclamé que l'Eglise catholique est reconnue dans notre pays et que le drapeau britannique la protège.

"C'est une société régulièrement constituée ; l'Etat respecte ses lois et dit à ceux qui s'en prétendent les sujets :

"Vous devez vous y soumettre."

"La leçon est bonne : elle a été donnée avec autant de force que de dignité.

"Dans cette cause, c'est le principe même de la liberté religieuse qui triomphe.

"Au nom de la doctrine et de la morale dont il est gardien, au nom des âmes dont il est le guide et dont il répond devant Dieu, l'archevêque avait prohibé la lecture d'une *Revue* qui lui paraissait dangereuse.

"Il avait agi comme agirait le père de famille qui enlèverait des mains de ses enfants l'arme funeste avec laquelle ils pourraient se donner la mort. Et les bons catholiques l'en avaient remercié.

"Alors on l'avait traîné devant le tribunal civil et on lui avait demandé : "Pourquoi avez-vous fait cette défense ?" Et l'archevêque avait répondu : *C'est une question de conscience qui relève d'un autre tribunal.*

"Et mardi, le tribunal civil s'est prononcé : "Monseigneur, c'est une sentence que vous avez portée ; en elle, rien de malicieux. L'appréciation de vos motifs n'appartient pas à cette Cour. Vous avez exercé votre droit d'évêque ; l'on ne fait pas de tort à personne en exerçant son droit."

"Voilà ce qui ressort du jugement de l'honorable juge."

Cette dernière interprétation est une traduction libre et trop libre peut-être du jugement rendu, qui s'est bien gardé de parler de l'évêque mais a constamment traité Monseigneur Fabre comme un dignitaire d'une société civile reconnue par la loi ; il y a tout un monde là dedans.

Voici ce que dit le jugement du juge Doherty :

Donc, sans aucun doute, ce n'est pas ici un cas qui permet à la Cour d'intervenir, encore moins de déclarer inique la décision prise par le défendeur et que nous examinons. Le défendeur a agi conformément à la loi de la société dont il est dignitaire. Et en prenant et en mettant à exécution la décision prise par lui que lire ou autrement aider la *Revue* devait être défendu aux catholiques et en indiquant la pénalité ecclésiastique qui s'en suivrait en cas de désobéissance au décret, il s'est tenu dans la limite de ses droits et de ses devoirs comme tel dignitaire et on ne montre pas qu'il ait agi avec malice. Son acte en conséquence n'a donc été que le légitime exercice d'un droit—existant entre lui et ceux, à tout égard, à qui sa défense a été adressée.

(*Ménerve* 8 novembre 94)

Et cette assertion est appuyée encore par la conclusion du jugement qui est la suivante :

On remarque qu'en disposant de cette cause, la Cour a procédé sur des principes qui s'appliqueraient également à des sociétés ayant un objet temporel. Comme l'application de ces principes a suffi pour disposer de l'action de la demanderesse, il n'a pas été nécessaire de considérer si le caractère spirituel des fonctions du défendeur lui donne ou ne lui donne pas dans l'exercice de ses fonctions une liberté plus grande que celle dont jouissent les fonctionnaires d'une société laïque et la Cour s'abstient d'exprimer une opinion là-dessus.

(*Ménerve* 8 novembre 94.)

Nous n'avons pas l'intention de nous élever contre le jugement, nous n'avons aucune raison qui puisse nous y pousser.

Le *Canada-Revue* n'est probablement pas mort ; d'ailleurs ses propriétaires sont là pour se défendre.

Ce jugement satisfait en tous points les partisans de la liberté civile et s'il y a quelques objections soulevées par les adversaires du catholicisme et de l'autorité ecclésiastique, leur ton en général est satisfaisant.

Ainsi, le *Witness* est enchanté du jugement ; voici ce qu'il dit :

L'archevêque a exprimé sa complète satisfaction du jugement du juge Doherty dans la cause du *Canada-Revue*. Ceci est très important car le jugement place en termes non équivoques l'Eglise Catholique Romaine sur le même pied devant la loi que toute autre organisation purement volontaire, religieuse ou séculière qui peut exister dans le pays et en d'autres termes annule quelques unes des prétentions les plus extravagantes de l'Eglise de Rome, celle d'institution supérieure aux lois.

D'un autre côté le jugement est basé en faveur de

l'archevêque, sur certains points qui peuvent fort bien donner lieu à un appel.

Le juge a décidé que le langage diffamatoire de l'archevêque à l'égard du *Canada-Review* ne pouvait pas constituer une diffamation car il ne s'adressait pas à une personne, ni à des personnes mais à une publication. Il est clair pourtant qu'il peut y avoir dommage à un commerce quand bien même il n'y aurait pas diffamation contre une personne : c'est même là le fond du procès.

Si l'on concentre tous les arguments du jugement, ils se résument à ceci : toute société peut établir des règlements pour sa régie interne et peut créer dans son sein des tribunaux pour juger en vertu de certains règlements et : auif le cas *mala fide* que nous supposons vouloir dire malice ou mauvaise intention, il n'y a pas appel à la justice civile de ces tribunaux.

En ce cas particulier le jugement a le même résultat que tous les jugements rendus par les cours de cette province lorsque des autorités épiscopales sont mêlées d'une façon quelconque à la cause.

Comment se fait-il que l'on arrive toujours à cette même conclusion : qu'il n'y a pas appel de la décision.

La question qui se soulève en présence du jugement du juge Doherty, consiste à savoir si la malice ou la mauvaise foi dans l'exercice de l'autorité sont les seuls cas où le tribunal créé au sein d'une association civile volontaire peut-être révisé par les tribunaux du pays.

Nous nous inscrivons en faux contre cette prétention. La malice ou la mauvaise foi n'étaient ni présumées ni présumables dans le cas du refus d'inhumation de Joseph Guibord, par l'évêque Bourget, et pourtant ce refus a été soumis aux tribunaux civils. L'évêque fut soutenu naturellement par les tribunaux de cette province, mais il ne le fut pas par le Conseil Privé. Il est à peine nécessaire de citer cette cause mémorable pour montrer que, lorsqu'un citoyen a à souffrir des actes d'un tribunal institué par une société volontaire les tribunaux civils ne refuseront pas de s'enquérir si ce tribunal a obéi aux lois consenties par la personne qui est entrée dans cette société. Il fut établi dans la cause de Guibord, que l'évêque n'avait pas agi ainsi.

Il y a un troisième cas, croyons-nous, dans lequel il devrait être fait exception à l'affranchissement de toute revision des actes de ces tribunaux, c'est le cas où ces actes atteignent et lésent des personnes étrangères à cette société volontaire et qui n'ont pas consenti à ses ordonnances. C'est été le cas du *Canada-Review*, si ses propriétaires ou quelques uns d'entre eux n'eussent pas été catholiques.

Un quatrième cas qui pourrait donner naissance à un appel des actes de ces tribunaux et, par suite, de l'habile jugement du juge Doherty, c'est celui dans lequel les pouvoirs de ce tribunal auraient été exercés, suivant les termes de la loi anglaise, d'une façon déraisonnable (*unreasonable*), comme par exemple dans ce cas où certains officiers sanitaires ont été condamnés par les tribunaux à payer des dommages pour exercice déraisonnable des pouvoirs qui leur étaient conférés.

Tous les pouvoirs exercés sur les droits des citoyens en dehors du mécanisme ordinaire de la justice civile sont soumis à cette limitation.

Il y a quelques années, le cas c'est présenté en Italie

lorsqu'on trouva une vingtaine de jeunes femmes emprisonnées dans un couvent presque nues et sans aucune nourriture. Il eût été curieux de prétendre que les tribunaux civils ne pourraient pas faire une enquête à cet égard.

La question de savoir si l'Archevêque de Montréal a agi d'une façon déraisonnable à l'égard de *Canada-Review* est une question isolée.

Les demandeurs prétendent qu'il a agi ainsi. Ce que nous considérons actuellement est la prétention qu'il n'y a pas appel devant les tribunaux de l'acte de l'Archevêque en tel cas.

Nous sommes convaincus que dans le cas particulier qui nous occupe le juge Doherty a laissé son jugement très soigné passible de revision.

A part ces réserves, fort judicieuses, le ton général est un ton de satisfaction qui réjouira tous les amis de l'archevêque car il est rare de le voir en aussi bons termes avec cet organe ultra.

Le *Globe* de Toronto aussi fut très satisfait.. d'abord.

La *Semaine Religieuse* enregistre avec joie cette opinion qu'il a exprimée au début :

De son côté, dit-elle, le *Globe* de Toronto a rendu à l'éminent magistrat ce témoignage flatteur.

"Il faut reconnaître que le jugement du juge Doherty se distingue par la science, la logique et l'impartialité."

Nous n'aurions pas insisté sur cette citation s'il ne nous semblait y avoir là encore une de ces erreurs de traduction très classiques mais très dommageables que nous relèverons en indiquant le texte anglais lui-même.

The *Toronto Globe*, referring to the judgment of Mr. Justice Doherty in the *Canada-Review* case, says : —"It should be said that Judge Doherty's judgment is able and bears all the marks of logical impartiality." The compliment is tully merited. (*Gazette*, 5 nov. 1894).

Ici, *able* neus semble signifier habile, adroit beaucoup plus que savant.

Logical impartiality ne signifie pas logique et impartialité, mais logique dans l'impartialité.

Nous traduirions ainsi : un jugement habile et logique dans son impartialité.

Distingo !

D'ailleurs, on ne peut pas accorder à cette citation du *Globe* plus de portée qu'il ne faut, puisqu'il revenait en ces termes, le 9 novembre, sur le jugement et disait :

La compagnie du *Canada-Review* a inscrit un appel contre la décision du juge Doherty renvoyant son action de \$50,000 contre l'archevêque de Montréal. On pense que la cause sera finalement conduite jusqu'au

Conseil Privé. La cause est importante et ce serait une réelle satisfaction pour le public en général de voir régler par la plus haute autorité judiciaire les questions qu'elle entraîne. L'histoire de la cause est connue. Le ton de certaines critiques faites par la *Revue* à l'égard de quelques prêtres et de la discipline de l'Eglise catholique indisuit Sa Grâce l'Archevêque de Montréal à lancer une lettre pastorale donnant virtuellement ordre aux membres de sa communion de ne pas lire ni aider le journal contre lequel il sévissait. L'effet du décret fut tel que la *Revue* fut obligée de suspendre sa publication faute de clientèle et la Compagnie de publication prit une action contre l'Archevêque pour \$50,000 de dommages.

En rendant sa décision, le juge Doherty a dit qu'il n'était pas nécessaire d'examiner si le caractère spirituel des fonctions du défendeur lui donnait de plus amples pouvoirs dans leur application que n'en ont les fonctionnaires de toute autre société.

Le public a été désappointé de voir qu'il n'y avait pas de décision rendue sur la situation exacte de l'Eglise dans Québec. Le jugement est basé entièrement sur des artifices de loi; le juge semble avoir examiné la cause absolument comme s'il s'agissait d'un individu quelconque qui aurait condamné une publication dont il n'admettait pas l'opinion. Si la condamnation d'un archevêque est, légalement, la même que celle d'un particulier, il y a une rude différence en pratique. Les catholiques ont reçu la défense, sous peine de refus des sacrements, de lire ou d'aider en aucune façon le journal condamné. Cette condamnation est de nature à ruiner dans la Province de Québec tout journal qui compte sur l'appui du public en général. Il n'est pas juste que l'Eglise reçoive une foule de pouvoirs légaux et soit exempte de responsabilité légale lorsque son pouvoir s'exerce sur des publications entièrement séculières.

Un jour ou l'autre des vues plus larges, devront être discutées par le Conseil Privé. Si cette cause est amenée devant ce tribunal, il faut espérer que tous les points en jeu seront pris en considération. Une simple décision sur des points d'importance moindre ouvrirait une porte à de nouveaux procès pour l'avenir.

Du coup, la *Minerve* fut très fâchée et adressa au *Globe* le trait empoisonné que voici :

Le *Globe* ne peut pas revenir du désappointement que lui cause la défaite du *Canada-Revue* dans son procès contre Mgr Fabre. A tout moment, il en entretient ses lecteurs. On connaît l'antipathie du grand organe libéral pour les catholiques.

C'était bien la peine de lui avoir fait des compliments dans la *Semaine Religieuse* !

Mais le *Globe* n'est pas le seul mécontent.

La *Vérité*, elle-même, se plaint amèrement de la décision du juge Doherty.

Voici le texte de ses lamentations :

Sans doute, il faut se réjouir du jugement rendu et souhaiter qu'il soit maintenu par les tribunaux supérieurs qui auront probablement à se prononcer sur

cette cause que les ennemis de l'Eglise semblent vouloir adopter comme leur propre cause. Tout de même c'est une chose pénible de voir les actes épiscopaux soumis à l'appréciation des tribunaux civils, même lorsque cette appréciation est favorable.

Bien des gens trouveront ces scrupules exagérés.

D'ailleurs ce nous semble être l'idée de Mgr Fabre.

Et puis cela n'est pas la première fois que M. Tardivel est en désaccord avec des évêques.

Parmi les gens contents, il ne reste que la *Gazette* de Montréal.

Son contentement déborde et voici ce qu'elle dit :

"Il n'y a pas lieu d'être surpris que la décision dans la cause de la *Canada-Revue* contre Mgr Fabre, ait été favorable à celui-ci.

"La question soulevée était en réalité une question de conscience. Evidemment la condamnation épiscopale a été pour les éditeurs de la *Revue* une cause de perte; mais d'un autre côté, les circonstances dans lesquelles elle a été portée, la mettaient à l'abri de toute censure légale.

"A quel étrange état de choses serions-nous réduits si un pasteur, quel qu'il fût, jugeant de son devoir de condamner du haut de la chaire un mauvais livre, un lieu de réunion dangereux ou une représentation immorale, pouvait, à raison de cet acte, être traîné devant les tribunaux et déclarés passible de dommages-intérêts envers le propriétaire ou autres parties intéressées? Voilà cependant dans quel sens se trouverait fixée notre jurisprudence, si la cause de la *Revue* avait été jugée autrement."

Nous avons souligné ce "un pasteur quel qu'il fût" pour montrer que la *Gazette* généralise et qu'il est compris que le jugement s'adresse à tous et intéresse tout le monde.

Dorénavant s'il faut appliquer à la lettre l'interprétation de la *Gazette*, tout président de société peut interdire à ses membres tel établissement, telle fréquentation, telle lecture.

Le boycottage est réhabilité.

Mais dit-on : il s'agit de livres mauvais, de réunion dangereuse, de représentation immorale.

Oui, mais le juge Doherty a maintenu que les dignitaires d'associations ne devaient compte à personne ni de l'exécution des règles, ni des motifs qui les animent, ni des causes qui les font agir.

Ainsi compris le jugement du juge Doherty est une restriction dangereuse à la liberté civile.

Nous sommes portés comme tout le monde pour la suppression du vice et de l'immoralité, mais encore faut-il qu'il y ait vice et immoralité autre part que dans le cerveau affaibli ou circonvenu de quelque président de société, ou directeur d'association, ou même dignitaire apostolique.

A ce point de vue, le jugement du juge Doherty doit être révisé.

LIBERAL.

BLAMES ET COMPLIMENTS

La *Croix du Canada* et le *National* sont aux prises à propos d'ouvrages recommandés par la Congrégation de l'Index.

Le *National* s'était refusé à accepter l'infaillibilité de Don Sarda, l'auteur cher à feu le grand vicaire Trudel.

Aussitôt la *Croix* rugit et énumère comme suit toutes les opérations par lesquelles doit passer un livre pour mériter la condamnation ou l'approbation de ces messieurs de l'Index, approbation que le *National* avait dédaigneusement traitée, presque, de complaisance "d'un moine italien."

Voici le résumé de ces opérations tel que donné par la *Croix* :

La Congrégation de l'Index se compose de plusieurs cardinaux désignés par le Souverain Pontife. L'un de ces cardinaux est préfet de la congrégation : l'assistant perpétuel est le Maître du Sacré Palais, dominicain ; le secrétaire est aussi un dominicain choisi par le Souverain Pontife.

C'est le secrétaire qui reçoit la dénonciation. Il s'informe des motifs qui l'ont inspirée, et il fait une première étude du livre pour juger si ces motifs sont sérieux. Ensuite, avec l'approbation du Souverain Pontife ou du Cardinal Préfet, il fait choix, pour la circonstance, de deux consultants ; et si, d'après leur avis, il y a lieu de poursuivre, on élit un rapporteur versé dans la partie de la science qui est l'objet de l'ouvrage. Le rapporteur donne par écrit ses observations et elles sont d'abord examinées dans une congrégation préparatoire, composée du Maître du Sacré-Palais, du secrétaire et de six consultants compétents choisis par le secrétaire.

Le résultat de cette congrégation, ainsi que la censure du rapporteur est ensuite transmis à la congrégation des cardinaux, qui prononcent le jugement ; puis le secrétaire en réfère au Pape, comme pour les condamnations du Saint-Office. Ce jugement peut être une condamnation, une correction, un acquittement ou même un éloge.

Cela a l'air très beau sur le papier, ce magnifique échafaudage de procédures, mais dans la pratique, les choses se passent bien autrement, comme on peut en

juger par un des derniers articles de la *Libre Parole* un journal saint et confit dans la dévotion dont la *Croix* nous entretient souvent et qui est le palladium des évêques protestataires de France, c'est à dire de ceux qui refusent de reconnaître cette république, terre de MM. Tardivel et *castorienne compagne*.

Encore serons-nous même obligé d'atténuer la verve de certaines citations.

Nous laissons à M. E. Drumont la responsabilité des faits qu'il cite, mais nous pensons que personne ne mettra en doute la parole d'un aussi bon catholique.

Terre de Lourdes qui vient de paraître à Paris est un ouvrage de M. Boyer d'Agen qui n'a absolument aucun rapport avec l'histoire religieuse dont ce titre rappelle le souvenir. C'est un roman dont les scènes se passent au pays pyrénéen, et qui a eu pour sujet les faits et gestes d'un séminariste, épris d'une paysanne.

L'auteur, désirant quelque accusé de réception signé du nom de M. Henri Lasserre, avait envoyé son livre à l'historien de Notre-Dame de Lourdes.

Après un simple regard jeté sur ce livre, M. Lasserre avait répondu :

Depuis longtemps, les travaux auxquels j'ai voué ma vie, et qui prennent tout mon temps, m'ont privé, et me privent encore de la joie intellectuelle de lire les œuvres de littérature pure et d'imagination. . . . Mais, ayant feuilleté votre livre, j'ai ressenti une impression pénible, que je vous exprime en toute franchise, et que vous comprendrez chez moi.

J'ai été attristé, je vous l'avoue, de voir le roman faire monvoir ses personnages imaginaires et ses scènes fictives sur ce qui fut, sur ce qui est encore le sol sacré d'une histoire divine. J'ai ressenti quelque chose de ce que j'éprouverais si, devant moi, dans les murs d'une église, s'installait un banquet, (N. de la R.—La cathédrale de Montréal) s'ouvrait un marché, se dressaient les planches d'un théâtre : *Non est hic locus*. . . .

La majesté du lieu, les souvenirs célestes qu'il évoque, le spectacle de ceux que l'on y voit prier, y chercher la guérison, consolation, espérance, tracent autour de Lourdes une barrière de respect qui me semble toute naturelle, et qu'on ne saurait franchir sans profanation.

A la suite de cette réponse et, songeant sans doute que M. Henri Lasserre, après tout, avait été inscrit à l'Index pour ses Evangiles, l'auteur de *Terre de Lourdes* pensa que le Vatican prendrait les choses autrement.

M. Boyer d'Agen fit donc remettre son

ouvrage au Pape et à l'illustre secrétaire d'Etat de Sa Sainteté. Voici la réponse que l'Éminentissime cardinal Rampolla lui adressa, et que tous les journaux parisiens ont publiée.

Très honoré Monsieur,

J'ai reçu les deux exemplaires de votre nouveau roman *Terre de Lourdes* que vous avez bien voulu m'envoyer pour le Saint-Père et pour moi. Je vous remercie, pour ma part, de cet hommage, que distingue encore plus précieusement le luxe de l'édition.

De son côté, le Saint-Père, en agréant cette expression de votre honneur, vous en exprime, par mon intermédiaire, son auguste satisfaction ; et, par ces présentes, il vous envoie la bénédiction apostolique.

En vous renouvelant l'assurance de mon estime distinguée, je vous prie de croire, Monsieur, à mon affectueux dévouement.

Rome, 31 août 1894.

M. card. RAMPOLLA.

Laique soumis à tout ce qui émane du Vatican, dit M. Drumont, nous eûmes, à la lecture de cette lettre, le désir de goûter, nous aussi, dans notre petitesse et notre humilité, quelque chose de cette *auguste satisfaction*, que l'on avait goûtée dans les hauteurs du Saint-Siège.

Dans ce bon sentiment, nous primes le livre, non sans nous être auparavant recueilli.

Le volume s'ouvrit sur ce pieux récit : page 316 :

Il y avait une fois, à Notre-Dame-de-Héas, un homme bête comme une oie et vaniteux comme un pou. Cet homme s'appelait Taupe. Vingt fois par jour il disait à ses voisins :

— Mes amis ! comptez qu'un jour je ferai parler de moi.

Un samedi soir, Taupe se cacha dans l'Eglise, salit le bénitier—(N. de la R. : ici nous gazonnons)—et retourna chez lui, sans être vu. Le lendemain dimanche, les gens arrivaient en foule à l'église et trempaient leurs doigts dans l'eau bénite.

— Mon Dieu, que ça pue ! Quel est le sale qui a sali le bénitier ?

— C'est moi ! C'est moi ! répondit Taupe, tout glorieux.

Huit jours après, tout le monde répétait dans le pays :

— Taupe est un sale ! Il a sali le bénitier de Notre-Dame-de-Héas !—N. de la R. : ici nous gazonnons encore, car la chose ne pourrait se dire qu'en latin.)

Et Taupe riait, se frottant les mains, et disait à ses voisins :

— Mes amis ! vous le voyez ; je fais parler de moi.

C'est alors que M. Drumont se résume par ces paroles pleines d'ironie sanglante mais rudement appliquées.

Je compris alors que, en agréant l'hommage de ces

choses exquises, le Saint-Père eût un besoin d'un intermédiaire, pour transmettre à l'auteur son auguste satisfaction.

Et je compris aussi combien on avait eu raison de mettre à l'Index cet Henri Lasserre, lequel, plus catholique que le Pape, avait osé refuser son Imprimatur à des pages aussi visiblement chrétiennes et édifiantes.

Et maintenant, messieurs de la *Croix*, méditez.

CRERCHEUR.

CHENIER

Ce pauvre Chénier n'est pas assez malheureux que ses cendres soient l'objet d'une terreur invincible pour le clergé de notre pays.

Il n'est pas déjà assez triste qu'un digne prélat, neveu d'un héros de '37 ait empêché — après coup — le transport de ses cendres dans le cimetière où reposent tous les héros de nos luttes insurrectionnelles.

Toutes ces douleurs n'étaient pas suffisantes, il fallait que le grotesque s'ajoutât à l'odieux.

M. Tardivel et la *Vérité* sont opposés à l'érection d'un monument en l'honneur de Chénier.

Eh oui, ce rabouгри d'ultramontain veut se payer sa petite réclame, son coupage de queue à l'Alcibiade, et dans le *Moniteur des Crétins* il expose les raisons qui suivant lui doivent empêcher les Canadiens de rendre hommage à la victime la plus pure du patriotisme national.

Voici les paroles indignes dont la *Vérité* accueille le travail des patriotes qui se dévouent pour élever un digne monument au chef des patriotes de St-Eustache :

Que ce monument soit en bronze ou en marbre, il est de trop ; et ce qui nous étonne, c'est de voir que les journaux conservateurs et catholiques du pays ne s'opposent pas vigoureusement à ce projet.

Le Dr Chénier, dit-on, fut un brave. Il avait, sans doute, une grande somme de courage physique. Mais cela ne suffit pas pour mériter un monument.

Croyait-il réellement servir son pays en prenant les armes contre le pouvoir légitimement établi ? C'est dans l'ordre des choses possibles, car la pauvre nature humaine s'aveugle parfois si étrangement. Mais pas plus que le courage physique, la bonne foi aveugle mise au service d'une mauvaise cause ne mérite d'être honorée par un monument.

Voyez-vous ce pleutre de castor, rongeur de balustres et de carottes, dont les amis passent le chapeau graisseux dans les sacristies et les presbytères parlant de courage et de dévouement.

Le *courage physique*, dit-il, et la *bonne foi aveugle* ne méritent pas d'être honorés.

Non, dans un siècle de platitude et de compromis comme le nôtre.

C'est la *lâcheté morale* et la *mauvaise foi clairvoyante* qui fondent les maisons, non pas au coin du quai mais au pied des cathédrales.

Le voilà le refuge des insulteurs des patriotes.

Il y eut un homme qui, une fois au moins, défendit à visière levée la mémoire des bureaucrates.

Il donna et reçut de vaillants coups de hallebarde et de massue. Il guerroya du haut de son castel et renvoya boulet pour boulet, mais il avait au moins une cause à défendre qui était sienne. Il défendait un ancêtre qui avait le *courage physique* et la *bonne foi aveugle* dont parle ce Tardivel.

Tandis qu'il est impossible à quelqu'un de dire de quel limon sont pétries les âmes de bone qui après un demi-siècle viennent comme les hyènes dans les cimetières d'Afrique traîner les ossements sur la voie publique pour les exposer aux souillures du passant indifférent ou ignorant.

La voilà l'œuvre de la *Vérité* ; la voilà l'œuvre de cette école néfaste faite de servilisme, d'ignorantisme et de cogoterie.

Ah, s'ils pouvaient dire ce qu'ils pensent ces êtres monstrueux qui renient tout un passé glorieux pour la race canadienne ; s'ils pouvaient avouer que tout leur regret est d'avoir vu notre nationalité fleurir au soleil de la liberté ; s'ils osaient proclamer leurs visées d'obscurantisme, d'écrasement et d'abaissement, comme leur règne serait de courte durée, quel coup de balai éclaircirait notre province ; comme chacun mettrait la main haute pour brandir le *labarum* qui doit nous délivrer des pleutres et des hypocrites.

Mais non, ce sont des lamentations spécieuses et jésuitiques qui englobent ces désastreux et affaiblissants exposés de principes malsains.

Ecoutez encore l'organe des *Chouayens*, cette *Vérité* qui cinquante ans après fait l'œuvre des pires ennemis du Canada-Français :

Nous l'avons démontré bien des fois, le mouvement insurrectionnel de 1837-38, quelque sincères qu'aient pu être ceux qui ont pris part, était un mouvement coupable. Car les rebelles de 37 prenaient les armes contre le pouvoir politique légitimement établi *sans cause suffisante* et dans des circonstances qui rendaient leur soulèvement doublement condamnable. L'autorité religieuse avaient formellement condamné ce soulèvement ; de sorte que les révoltés de 37 s'insurgèrent, non seulement contre l'État, mais aussi contre l'Église. Leur conduite ne saurait donc être offerte comme un exemple à imiter aux générations à venir.

Comment, sans cause suffisante ?

Avez-vous bien entendu, mânes de Chénier, de de Lorimier, de Cardinal, de Duquette, Lavigne, Sanguinet, Hamelin, Robert, Narbonne, Dauvais, Hildebrand ?

La *Vérité* dit que votre rébellion n'avait pas de cause suffisante !

N'était-ce pas assez d'avoir subi la tyrannie, l'insulte, le mépris et l'oppression, n'était-ce pas assez d'avoir sacrifié votre vie pour le salut de vos concitoyens, sans voir encore un folliculaire indigne salir votre héroïque dévouement en le traitant de mal placé.

L'autorité ecclésiastique, dites-vous, était opposée au mouvement.

Cela se peut, car elle avait à cela de bonnes raisons : ses intérêts n'étaient pas ceux du peuple et elle suivait ses intérêts.

Mais n'est-ce pas Montalembert qui a écrit ces belles paroles que la *Vérité* devrait graver dans un coin de ses tablettes.

“ Jusque dans les derniers rangs du clergé et des fidèles, chaque sujet de cet empire spirituel a son droit traditionnel et imprescriptible.”

N'est-ce pas Bellarmin, le plus castor des ultramontains, qui a écrit dans son *de Romano Pontifice* :

“ Licet resistere Pontifici invadenti animas vel turbanti rempublicam.

“ Licet, inquam, ei resistere non faciendo quod jubet et impe tiendo ne exequatur voluntatem suam.”

Pourquoi M. Tardivel veut-il que ces braves patriotes qui étaient des combattants exaltés de leur amour de la liberté et de la patrie canadienne se soient montrés plus catholiques que Bellarmin ?

Eh non, à quoi bon ? Toute cette boue, toutes ces insultes sont inutiles.

Le monument Chénier doit s'élever à Montréal.

Toutes les résistances qui se soulèveront contre ce projet devront grandir le triomphe de ceux qui le mettront à exécution.

DUROC.

LOURDES ET ZOLA

(Suite et fin)

III

On voit, jusqu'à présent, que l'interdiction frappant le livre de Zola est uniquement motivée par des susceptibilités ou des subtilités théologiques. Quelle joie pour les détracteurs de *Lourdes* s'ils avaient pu clamer que cette œuvre était ordurière ou attentatoire à la pudeur !

Mais il n'en est rien.

Zola n'a répandu, dans ce livre, que ses qualités ; vigueur, harmonie, science, vérité, logique, noblesse et poésie.

La partie réaliste, celle où Zola met ordinairement de l'horreur, est bornée à des descriptions pathologi-

ques inévitables, qui inspirent de la pitié mais non du dégoût. Un seul passage s'écarte un peu de la réserve que s'est manifestement imposé l'auteur de *Pot-Bouille*, c'est celui relatif à la propreté de l'eau des cases de la piscine. Ce passage n'a que dix lignes. Je voudrais les citer afin que mes lecteurs puissent se faire une idée de la partie *naturaliste* de l'œuvre :

(N. de la R.—Cette citation a été enlevée par respect pour nos lecteurs.)

Ces lignes, sans doute, provoquent un hoquet, mais comme il pensait, au nom de la vérité, qu'elles devaient être écrites, Zola s'est hâté de les tracer sans s'étendre complaisamment, selon sa coutume, sur ce sujet naïf et absurde.

Mais à côté de ces rares tableaux répugnants, que de pages idéales ! que de beaux caractères offerts en exemple ! que de traits généreux, de nobles paroles, d'actions héroïques capables de provoquer l'émulation de la piété et de la vertu !

C'est la sœur St Hyacinthe sublime de dévouement, de patience, de foi, de bonhomie et de pitié :

c'est l'abbé Pierre Froment, prêtre à la foi ébranlée qui reste grand quand même parce qu'il lutte et qu'il demeure fidèle à ses serments et à ses vœux ;

c'est le docteur Chassigne, savant, sceptique converti, qui fait remonter à Dieu l'origine de toute science ;

c'est Marie de Guersaint, dont la piété édifiante et candide est capable d'émuouvoir les cœurs les plus desséchés ;

c'est Mme Vincent une modeste ouvrière, pauvre mère qui passe par toutes les tortures qu'a subies la Vierge au Golgotha et qui personnifie l'abnégation et l'amour maternels ;

c'est le frère Isidore, jeune missionnaire africain, qui se meurt d'un abcès au foie et qui endure son supplice avec la résignation d'un martyr des premiers âges du christianisme ;

c'est sa sœur Marthe, petite servante bretonne, qui a sacrifié ses chétives économies pour conduire son frère au sanctuaire ;

c'est M. Sabathier, ex-professeur dans un lycée parisien, atteint d'ataxie ; ramené à Dieu par la dou-

leur, il va tous les ans à Lourdes, sans succès, mais toujours avec une foi plus ardente ;

c'est Mme de Jonquière et une foule d'autres dames charitables, riches et élégantes, qui se font infirmières volontaires et qui, tous les ans, accomplissent le voyage de Lourdes dans le train des malades, au milieu d'eux, en troisième classe ; puis, rendues à destination, elles, veillent les malades, pansent les plaies, ensevelissent les morts. Tout cela simplement, sans ostentation, sans pose, sans espoir d'autre récompense que la récompense céleste ;

c'est le père Massias, le père Fourcade, un nombreux clergé et des hommes du monde qui véhiculent les impotents à la grotte, excitant leur foi, soutenant les défaillants et s'efforçant de consoler ceux qui sont désespérés par l'insuccès ;

C'est, en résumé, une grappe humaine qui s'agit sous l'impulsion de la foi, de l'espérance, de la charité et de tous les sentiments qui anoblissent l'humanité.

Voilà ce que nous montre Zola.

À côté de ces images, douloureuses pour la plupart mais toutes consolantes, peut-on admettre qu'il n'y a pas une petite tache ?

Doit-on blâmer Zola d'avoir dit longuement et loyalement la vérité sur ce qui est bien et de n'avoir pas caché le mercantilisme de l'exploitation des miracles ?

Non. Zola, du reste, en écrivant *Lourdes*, a plus fait pour les lieux de pèlerinages miraculeux que n'ont fait jusqu'à ce jour les fanatiques ou les farceurs qui se sont si copieusement dépensés en livres fantaisistes ou incongrus.

L'ouvrage de Zola ne blesse aucune des règles sociales ; il ne touche pas le moins du monde aux dogmes catholiques ; la morale divine et humaine ne souffre aucune atteinte, et les oreilles les plus religieuses peuvent en entendre la lecture.

Alors, quoi !... D'où vient le déchainement des colères ?

Est-ce parce que Zola, tout en reconnaissant la réalité des miracles de Lourdes tend à leur attribuer une cause naturelle ?

Mais c'est son droit, c'est le droit de tout le monde. L'Église impose si peu la croyance aux miracles, que j'ai entendu, à Paris, le prince abbé de Broglie, nier fortement les miracles et notamment celui de Notre Dame de Lorette.

Et le prince de Broglie, ancien officier de marine qui s'est fait prêtre sur le tard, qui emploie sa grande fortune à faire le bien, qui habitait alors un très modeste logement rue de Vaugirard alors qu'il pouvait se loger dans un palais, entouré de laquais et de *maîtres queux* ; le prince de Broglie qui ne convoite aucune dignité ecclésiastique, qui est entré dans les ordres sous la poussée d'une vocation ardente ayant résisté

aux épreuves d'une carrière accidentée, le prince de Broglie, dis-je, ne peut être suspect d'erreur en pareille matière.

Si Zola avait tourné en ridicule les cérémonies religieuses qui s'accomplissent à Lourdes, avant, pendant et après l'attente du miracle, j'o comprendrais la répression. Mais rien de cela n'existe dans *Lourdes*. Les cérémonies sont signalées avec une fidélité respectueuse et une puissance issue de leur rite, qui impressionne étrangement. L'ardeur de la foi qui anime les pèlerins se communique au lecteur, et les invocations passionnées adressées au Seigneur et à sa Sainte Mère par des milliers d'êtres pleins de croyance et d'espoir, ont, sous la plume de Zola, un caractère grandiose qui émeut les plus incrédules en les frappant au cœur.

Ces pages admirables de Zola évoquent les souvenirs d'enfance et ressuscitent, chez beaucoup, un passé mort, d'une douceur infinie.

Pour ma part, elles m'ont plongé dans une rêverie pleine de charmes ; elles m'ont ramené momentanément aux jours bénis de mon enfance insouciuse et naïve : temps heureux, où la belle madone avec sa chape dorée, les cierges flambants et les roses rutilantes du maître-autel m'offraient l'image idéale du séjour éternel des bienheureux ; où la solennité du temple, son immensité vaguement éclairée par les lueurs irisées qui tombaient de longs vitraux en ogive, l'enivrement de l'encens, les notes éplorées de l'orgue, le vague délicieux et mystique du saint lieu me pénétrait, m'enflammait et me poussait au désir de m'abîmer dans la sainte volupté de tous les sacrifices.

Est-ce qu'un livre capable de nous communiquer de telles impressions est un mauvais livre ?

Est-ce que le récit fidèle, sans ironie et sans commentaires, des pieuses manifestations des fidèles et du caractère réel de l'entreprise de Lourdes peut justifier une mesure inique tendant à l'étouffement de la vérité, à l'extinction de la lumière ?

Non, non, non !

Ceux pour qui les pratiques religieuses sont des manifestations purement machinales ; ceux qui ne professent qu'un culte extérieur où le cœur et l'esprit n'ont aucune participation ; ceux qui ne pensent qu'à l'aide du cerveau de leurs maîtres, les têtes servant de tapis aux sandales bouclées d'or des meneurs d'hommes, de contempteurs de la raison, des vainqueurs du sens-commun, tous ceux-là trouveront le livre de Zola exécrable, parce qu'on leur dira qu'il est exécrable et qu'on leur défend de l'ouvrir.

Mais, que les esprits réfléchis se rassurent ; que les fervents sincères et intelligents ne craignent rien ; que les chercheurs de vérité, les penseurs et les cœurs droits n'en redoutent pas la lecture : *Lourdes*, le livre de

Zola interdit par la *Congrégation de l'Index*, n'est pas un mauvais livre et d'ailleurs n'a pas été interdit comme mauvais livre.

C'est un bon livre pour les honnêtes gens.

HENRI ROULLAUD.

LES QUETES DE LAVAL

Depuis notre dernier article à ce sujet, il s'est passé un incident que nous devons relever.

Les jeunes étudiants en médecine se sont réunis et ont adopté les résolutions suivantes :

Que les étudiants de l'École de Médecine et de Chirurgie de l'Université Laval à Montréal ne peuvent rester indifférents à l'appel généreux de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque et de Nos Seigneurs les évêques de la province ecclésiastique de Montréal relativement à l'œuvre de l'Université Laval ;

Que cet appel de l'épiscopat est bien propre à ranimer le zèle de tous ceux qui s'intéressent à l'œuvre de l'instruction publique dans notre pays et particulièrement au progrès de l'Université Laval ;

Que déjà la générosité de plusieurs membres du clergé a gratifié différentes chaires de l'Université de donations très importantes, et il est à espérer que leur exemple sera imité, surtout depuis qu'il a été si grandement approuvé par nos Seigneurs les évêques.

Pour ces raisons, les étudiants en médecine de l'Université Laval à Montréal prient Sa Grandeur Mgr l'Archevêque et Nos Seigneurs les évêques de la province ecclésiastique de Montréal, de recevoir l'expression de leur profonde gratitude et l'assurance de leurs sentiments de foi et d'entière soumission aux préceptes de l'Église.

(Signé,) L. A. GAGNIER,
Président.

HECTOR PELLETIER,
Secrétaire.

Il y a quelques vingt ans, les professeurs de Laval portaient sur des illusions aussi brillantes que celles dont la jeunesse universitaire se fait aujourd'hui l'écho.

Demandez-leur ce qui leur en reste aujourd'hui ?

Miette à miette et pierre par pierre tout ce bel échafaudage de projets, ces trésors d'espérance se sont abattus et se sont vidés.

La sinistre réalité a fait place aux rêves dorés et à l'indestructible confiance.

Mal payés, mal outillés, mal logés, ces vaillants pionniers de notre enseignement universitaire n'ont trouvé que dans la satisfaction du devoir accompli et la reconnaissance de leurs excellents élèves, une récompense qui aurait dû être centuplée.

L'adoption de ces résolutions ne nous étonne pas, elle ne nous peine pas.

Nos étudiants sont de bons et braves garçons aux-

quels ces messieurs prêtres ont demandé un petit service et ils l'ont rendu de grand cœur.

La jeunesse qui n'est pas comme nous aigrie par les luttes pour la vie est toujours heureuse de faire plaisir à son entourage ; elle ne soupçonne ni les bassesses ni les intrigues qui répugnent à sa généreuse nature et elle juge tous les autres à son aune.

Nous la félicitons des excellents sentiments qu'elle exprime ici, mais nous regrettons de ne pouvoir pas en partager les heureux pronostics.

Peut-être sommes-nous des endurecis, peut-être sommes-nous simplement des clairvoyants.

Toutes les promesses se sont volatilisées, tous les engagements se sont tronqués et maintenant les professeurs n'attendent plus rien.

Ce n'est pas la lettre épiscopale, en dépit des paroles flatteuses des élèves de l'Université qui comblera un tel abîme d'illusions perdues et qui descellera tant de convictions ancrées.

Nous regrettons sincèrement de ne pouvoir, en félicitant les étudiants de leur attachement aux autorités ecclésiastiques qui commandent, joindre l'assurance du partage de leurs convictions.

Pour nous, une université française ne peut plus prospérer à Montréal que si elle est libre.

Entendons-nous bien. Comme tout le monde, nous la désirons catholique, mais nous la voulons libre.

UNIVERSITAIRE.

A DISTANCE

Le critique musical de l'*Union Libérale* de Québec écrit à propos de l'interprétation des *Cloches de Corneville* par le théâtre français de cette ville :

Nous n'avons pas le vaste théâtre, les riches décors, les chœurs nombreux, l'orchestre considérable, la lumière étouffante de là-bas, mais au point de vue de l'exécution artistique, nous n'avons rien à envier à Montréal. Montvallier est un Caspard de *grand genre*, D'Arcy, un bailli *parfait*, madame Sézanne, une Serpolette *charmante*, madame Montvallier, une Germaine *enlaidée*, Blondel, un *superbe* marquis, Bouvet, un Grenicheux *amusant*.

Puis le chroniqueur fait la remarque suivante :

Quand donc les autorités municipales vont-elles nous donner un éclairage au moins passable ? La salle est dans une *demi-obscurité* même quand tous les gaz sont allumés.

Zuze un peu, si le chroniqueur n'avait pas vu les interprètes dans une *demi-obscurité* !

SCIE

Nous publierons bientôt "LA CABANE-FANTÔME, RACONTÉE PAR JOE VIOLON." Cette nouvelle inédite, de Fréchette, est écrite dans le même genre que *Tipite Vallerand*, de désopilante mémoire.

DEUX JEUNESSES

I

JEUNESSE D'AUTREFOIS

La jeunesse continua d'être heureuse, selon la définition du mot donnée tout à l'heure, plusieurs années encore après l'avènement de la République. Elle n'était pas embarrassée de savoir ce qu'elle voulait, et son idéal était clair. Elle avait vu la guerre ; elle sentait l'humiliation de la défaite et l'injustice de la paix imposée. Le sentiment national se précisait en elle. La génération précédente considérait la France comme le grand redresseur né des torts faits à l'humanité. Or, l'humanité avait été offensée en la France elle-même. La revanche, comme on disait alors, n'était pas désirée seulement comme une satisfaction à notre amour-propre, à notre orgueil ou à nos intérêts. Le peuple français, qui avait aidé les États-Unis, la Grèce, la Belgique et l'Italie à s'affranchir, demeurait fidèle à lui-même, en voulant libérer Metz et Strasbourg, comme il avait libéré New-York, Athènes, Anvers et Milan. Depuis la révolution française, il y avait toujours eu dans notre patriotisme de la philosophie qui avait plus d'une fois égaré notre politique. Notre raison généreuse, nos principes, nos sentiments sur les droits des peuples avaient contredit nos intérêts. Raisons, principes, sentiments, intérêts s'accordèrent après notre malheur. Notre cause avait l'honneur d'être la cause de l'humanité et de la justice même.

En même temps, la France renaissait avec la République naissante. Ce fut l'admirable moment de notre convalescence. D'abord, la surprise de vivre encore, ce premier regard du malade qui reprend possession de la lumière et de la vie ; puis la fierté de sentir les forces revenir une à une. Un jour, le succès prodigieux de l'emprunt pour la rançon ; puis la libération du territoire ; la première revue où nos yeux retrouvèrent nos régiments, maigres encore et pâles et mal vêtus, mais debout et rassemblés ; la distribution des drapeaux, et ce grand succès de la première Exposition républicaine : chaque année avait sa joie et sa victoire.

La richesse revenait, et il y avait de la noblesse et de la vertu dans cette richesse : noblesse de notre sol, vertu de notre travail. Et, après que nous avions jeté comme en nous jouant, à l'avidité Allemagne sa monstrueuse indemnité de guerre, nous donnions sans compter nos millions pour refaire notre armée, notre flotte et nos forteresses.

Nous pensions que l'Europe était étonnée de nous voir si vite redressés, la bonne mine revenue, et déjà le képi sur l'oreille ; l'Europe s'étonnait en effet. Je me trouvais un jour avec quelques amis dans une auberge de la *Via Mala* ; un chasseur de chamois entra pour offrir sa marchandise, des cornes de chamois. Apprenant que nous étions des Parisiens, il voulut causer avec nous. Ce montagnard était étranger au monde historique, au point qu'il voulait savoir si, dans la dernière guerre, les Parisiens avaient été les alliés des Français. Et, ce qu'il savait de la guerre, il nous le dit : "Les Prussiens ont demandé aux Français un tas d'or gros comme la cathédrale de Coire ; les Français l'ont donné ; les Prussiens sont partis ; mais les Français

sont encore plus riches que les Prussiens qui avaient été bien attrapés. Pour ce chasseur de chamois, c'est nous qui étions les vainqueurs.

L'étonnement de l'Europe caressait notre amour-propre national, dont il ne faut pas tant médire, car il est un ressort de notre nature, au fond très simple.

La République se couvrait d'une parure d'écoles. Elle donnait à l'enseignement populaire son milliard bien compté, voulant que la maison d'école fût la plus belle du village. Elle dotait les bibliothèques et les laboratoires et proclamait sa foi en la science, à laquelle elle bâtissait des palais. Quelques têtes très hautes dominaient alors le monde intellectuel. Claude Bernard, Pasteur, Renan, Taine. La France savait, — même la France des ignorants, — que ces hommes travaillaient à sa gloire. La France croyait, — même la France des ignorants, — que l'alliance de la science et de la démocratie enfanterait des merveilles. Enfin Victor Hugo, revenu de l'exil, après les malheurs qu'il avait prévus et prédits, apparaissait au peuple comme la majesté de la poésie.

Cette universelle renaissance, ces souvenirs douloureux, ces espérances occupaient l'âme des jeunes gens. La jeunesse était disciplinée par ces sentimens très simples, l'amour de la République, l'amour de la patrie, la force en la science ; d'autant mieux disciplinée, que ces objets de son culte étaient menacés de temps en temps. Il arrivait sous la République, que les républicains se trouvèrent dans l'opposition. La jeunesse, qui aime ce pays-là, les y suivit avec enthousiasme. Elle crut au péril de la République, et au péril de la pensée libre. Elle fit savoir qu'elle était prête à les défendre ; et, en effet, elle les aurait défendues. En même temps, l'opinion s'accréditait que l'Allemagne, inquiète du progrès de la France, ne le laisserait pas s'achever. M. de Bismarck envoyait de temps en temps comme il disait, une douche de notre côté. Des procédés vilains, de grossières paroles, des incidents de frontière éclataient tout à coup. Et l'idée de l'inévitable guerre apparaissait. Pas une minute, il n'était permis aux jeunes gens d'oublier " la ligne bleue des Vosges ".

Ainsi la jeunesse garda quelques années après la guerre les mêmes sentimens que ses devanciers. Génération d'avant, génération d'après 1870, se comprénaient et s'aimaient. Une des manifestations de cette entente fut la fondation de ces Associations d'étudiants où les maîtres et les élèves entrèrent d'un mouvement d'enthousiasme. Il y a de cela dix ans.

Mais, depuis dix ans, que s'est-il donc passé pour que de si grands changements se soient produits, pour que la jeunesse d'aujourd'hui étonne et inquiète les uns, irrite et scandalise les autres ? Il s'est passé bien des choses qui sont graves.

JEUNESSE D'AUJOURD'HUI

D'abord, il s'est passé dix ans, et le temps a fait son œuvre habituelle.

Il est entendu aujourd'hui que la République est " faite ". — Puisqu'elle est faite, disent les jeunes, n'en parlons plus et passons à autre chose, s'il vous plaît. Ne leur parlez pas en effet des temps que Gambetta appelait héroïques, des combats soutenus contre les

retours offensifs des anciens régimes, ni du 16 mai, ni du 24 Mai, ni des 363. Dans l'histoire tout cela, et déjà loin ! Thiers et Gambetta sont passés personnages historiques et questions de baccalauréat.

La liberté de tout penser et de tout dire a été donnée par la République. Les jeunes gens y sont si bien accoutumés, ils ont entendu et vu tant de hardiesses en toute matière que les régimes autoritaires leur semblent aussi lointains que l'Inquisition. Ils n'imaginent même pas que le retour en soit possible. Ils jouissent, avec l'ingratitude naturelle aux héritiers, de l'héritage que leur ont assuré ceux qui s'intitulent avec fierté les " vieux lutteurs " ; et ils disent à ceux-ci : " Vous avez lutté, c'est fort bien ; mais la lutte est finie ; et, puisque vous êtes vieux, donnez-vous donc la peine de vous asseoir. "

Il y a dix ans, les jeunes gens se souvenaient d'avoir vu : " les cavaliers ennemis galoper entre les peupliers de la terre natale. " La guerre et le traité de Francfort étaient des évènements de leur vie ; ce sont aujourd'hui des évènements de l'histoire et j'ai senti plus d'une fois (aux examens du baccalauréat précisément) qu'apprendre une histoire dans les livres, ce n'est pas la même chose que de l'avoir vécue.

Mais le temps n'aurait pas suffi à ravager l'ancien idéal. Comment avons-nous employé les années où grandissait cette jeunesse, et quels spectacles lui avons-nous donnés ?

Je ne voudrais pas médire de notre vie politique. Etablir du régime nouveau dans un vieux pays, essayer des mœurs nouvelles alors que les anciennes nous tiennent les moelles, c'est une œuvre difficile et très longue. Je ne crois pas que nous y ayons fait de grands progrès ; mais il ne semble pas non plus que d'autres se seraient mieux tirés d'une affaire si malaisée. C'est notre ignorance des maux d'autrui, et aussi notre ignorance du passé et notre perpétuel préjugé en faveur du temps jadis, qui nous font nous mépriser nous-mêmes et presque désespérer. Il est vrai pourtant que nous avons des raisons de ne pas être contents de nous. Les querelles de nos partis, si acharnées, et quelquefois pourtant inintelligibles au point que c'est offenser Byzance que de les appeler byzantines ; les conflits de personnes masqués sous des conflits de doctrines ; la lutte pour le pouvoir, si comique et si triste en même temps ; le spectacle d'un Parlement désordonné sans l'excuse de passions généreuses, tumultueux sans l'éclat de tempêtes tragiques : le perpétuel soupçon d'improbité autorisé par des improbités réelles ; cette odeur d'argent qui fut un moment si répandue et si forte qu'elle persiste encore dans les tentures, tout cela n'était pas fait pour entretenir le respect de l'idéal républicain !

D'autre part, la science, à qui nous demandons une philosophie et une religion nouvelle, n'a fait jusqu'à présent que détruire ce qu'on appelait jadis la religion naturelle. Aujourd'hui il n'y a plus de religion en dehors des religions positives. Le Dieu du Vicaire savoyard, de Robespierre, des bonnes gens et des anciens philosophes universitaires a vécu. Je ne sais si personne ose encore enseigner la théodicée qu'on nous prêcha au collège et dont le Dieu, décomposé en attributs numérotés, était une forme desséchée de l'anthropomorphisme. Il n'est plus possible non plus de con-

fondre la nature et Dieu dans de vastes et vagues conceptions religieuses ; la nature elle-même semble déçue de sa qualité divine. Elle était jadis le grand Pan, le Tout mystérieux ; le philosophe l'embrassait du regard, sans la pénétrer. La nature aujourd'hui est un laboratoire de recherches dans tout le désordre de la recherche. Chaque jour apporte sa découverte immédiatement appliquée aux commodités de la vie ; mais ces découvertes et applications cachent la forêt. Où tend tout ce grand travail ? Où en est-il aujourd'hui ? Voit-on déjà s'en raccorder les parties en un commencement de synthèse ? Non. Cette synthèse qui serait l'orgueil de notre esprit, personne encore ne l'a osée.

Il y eut jadis des philosophes de l'histoire de l'humanité. Passés de mode, eux aussi ! Ici encore, le grand effort éparpillé sur les détails du tout. Des civilisations inconnues à nos devanciers sont découvertes par nous ; les mystères de l'Orient, pénétrés ; les palais des rois légendaires, transportés dans nos capitales. La vie colossale de Rome est étudiée dans le menu ; l'almanach de l'empire, reconstitué ; tous les personnages du moyen âge, papes, empereurs, rois, églises monastères, seigneuries, communes sont exhumés des chroniqueurs et des charutiers : une légion de chercheurs de grandes choses et de petites fouille les archives des temps modernes. Des vies humaines, d'honnêtes vies laborieuses sont employées à écrire une ligne, un mot de ce livre sans fin qui est l'histoire des hommes. Mais personne ne se vanterait de comprendre tout entière l'histoire de l'humanité, qui paraissait jadis si simple ; personne ne composerait un *Discours sur l'histoire universelle* et n'écrirait un *Esprit des lois*.

Fragments, fragments, fragments ! voilà toute notre richesse, qui est une grande misère.

Nous savons bien, nous, les vieux, que cet immense travail est nécessaire, et qu'il faut qu'il soit fragmenté, désordonné comme il est et sans intentions préalables, pour être efficace et sincère, qu'un jour viendra où quelqu'un qui sera très grand osera la synthèse et dira : Voilà où nous en sommes aujourd'hui ; et qu'alors l'esprit humain se reposera un moment, pour reprendre bientôt après son effort éternel vers la Connaissance et la Vérité. Mais les jeunes gens ne sont pas accoutumés à la patience. Leur âge est celui du long espoir et des vastes pensées ; mais il leur faut un point de départ de l'espoir et des pensées. Ceux qui ont vingt ans aujourd'hui n'ont-ils pas quelque raison de croire que ce point de départ est la banqueroute de la science ?

Enfin, — je reprends l'un après l'autre, comme vous voyez, les catégories de l'ancien idéal, — d'honnêtes gens se persuadent que la guerre peut être conjurée dès aujourd'hui par les progrès accomplis de la raison. Ils forment des Lignes et tiennent des Congrès. Certains phénomènes sont assurément de nature à encourager leurs illusions ; les chefs de guerre eux-mêmes sont prodigues de paroles pacifiques. Et l'opinion est partout répandue que la guerre est désormais impossible. Mais alors pourquoi des armées, et de quel droit réclamez-vous des jeunes Français le souvenir et le ressentiment d'une injustice commise par la guerre et qui ne peut être effacée que par elle ? De quel droit,

le service militaire ? Vous dites aux jeunes gens que le "budget de la guerre est une assurance contre la guerre". Oh ! la parole médiocre et basse ! Ne voyez-vous pas que vous déshonorez le devoir militaire par cette parole, et que, si un jeune homme peut se croire obligé à être soldat, à condition en effet d'être un soldat, il ne se laissera pas enrôler sans se plaindre d'une compagnie d'assurances ?

Nous qui avons vécu l'histoire de la seconde moitié de ce siècle, nous avons été habitués peu à peu au régime de la paix armée. Nous comprenons bien que les peuples de la vieille Europe, trop barbares encore pour chercher la paix dans la justice, trop civilisés et trop amollis pour la civilisation même, trop humains aussi pour ne pas avoir horreur d'une guerre comme serait "la guerre", prélèvent sur leur richesse une prime d'assurances ; mais les jeunes gens jugent les choses en elles-mêmes sans se préoccuper des raisons des choses. Que voulez-vous qu'ils pensent de ce dernier produit de la sagesse politique de l'Europe, de cet état de guerre sans guerre, de cette marche à la banqueroute certaine, et de ce jeu étrange à qui crèvera le dernier ? Ils penseront : mais cela est trop bête ! Et, dans tous les pays, il s'en trouvera pour reprocher cette folie aux gouvernements, et vous êtes bien heureux s'ils ne crient pas, comme ces sous-officiers allemands : "Vive l'anarchie !"

Aujourd'hui, faute d'un objet qui leur soit offert, les courages se détendent. Il est loin, le temps où le service militaire obligatoire était accepté comme essentiel devoir ! Mais comme il est bon, le temps où, sur quelque bruit venu de l'Est, sur une parole d'un chancelier ou d'un empereur, le sentiment courait qu'il en fallait finir, et l'oreille attendait l'appel du clairon ! Alors, on écrivait des livres et des poèmes pour célébrer et chanter le soldat. Alors le drapeau n'avait pas besoin d'être défendu en Cour d'assises par les procureurs de la République.

Je ne veux pas plus médire de notre vie littéraire que de notre vie politique. Il est entendu que les lettres font ce qu'elles veulent et ce qu'elles peuvent ; mais elles ont voulu des choses singulières et peut-être inattendues. Me réservant de m'expliquer quelque jour sur ce point tout à mon aise, je dirai seulement aujourd'hui que nous avons connu, nous, la fraternité littéraire comme la fraternité politique ; car nos querelles n'allaient pas au delà de préférer un de nos trois grands poètes aux deux autres. Où est aujourd'hui la fraternité et même la camaraderie ? Où les grandes joies apaisantes que nous donnaient les lettres ? Les écoles littéraires se méprisent et se détestent. Et comme elles passent vite, tombant les unes sur les autres, fragiles autant que des Cabinets ministériels ! Quelqu'un apparaît avec un programme ou une formule : il mène un grand tapage d'orgueil ; il se hausse avec effort ; car il est fait beaucoup d'efforts et l'effort se sent partout à pleine narine. Puis voici un autre quelqu'un, un autre programme, une autre formule : même tapage, même raidissement, même chute. Personne ne tient debout naturellement, par la vertu d'une force intérieure.

ERNEST AVISSE.

(A suivre)

FEUILLETON

LA MAIN COUPEE

PREMIERE PARTIE

IV

Alors, mais en tremblant un peu cette fois, Smith tira de la poche de son caban un coffret en bois des îles, à encoignures d'argent, et le présenta au jeune homme.

Armand l'ouvrit, et sur un coussin de satin noir il vit, entourée d'herbes aromatiques, une main de femme d'une blancheur mate, mais déjà légèrement bleuâtre. Le poignet, coupé verticalement, était d'un rouge foncé. A l'un des doigts était passée une bague en brillants qu'Armand avait autrefois connue à la jeune fille.

Le malheureux n'eut point de désespoir, mais deux grosses larmes coulèrent de ses yeux. Il approcha cette main de ses lèvres et y déposa un long baiser.

Il referma le coffret et se retourna vers l'Anglais, qu'il regarda fixement, et lui dit :

— Comment se fait-il, puisque tu avais aidé miss Stanby à m'écrire la lettre qui m'a mis sur vos traces, que les soupçons de ton capitaine ne soient pas tombés sur toi ?

— Je suis parvenu à les détourner sur un autre, car il a cru en effet un instant que j'avais pu le trahir.

— Et en te chargeant du hideux message dont tu t'es acquitté en entrant, il a cru que je te laisserais aller sain et sauf ?

— Il s'est seulement reposé sur moi du soin de vous le faire parvenir. C'est moi qui ai voulu vous voir à votre bord, afin de vous sauver, comme miss Stanby vous l'écrivit.

— Eh bien, as-tu quelque projet ? Que faut-il tenter ?

— Mon capitaine m'a chargé de recruter, s'il était possible, cinq à six hommes déterminés pour remplacer ceux qu'il a perdus. Ces hommes, si vous y consentez, seront vous-même et cinq de vos compagnons. Vous partirez avec moi et nos arriverons pendant la nuit à bord du trois-mâts. Don Ramon ne s'informerait de vous que le lendemain matin, et, jusque-là, je vous enfermerai dans ma chambre. Pendant ce temps, votre goélette aura appareillé, et, avec le vent qu'il fait, elle pourra être dans la baie au point du jour. Elle arrivera sans être signalée, car les matelots de veille cette nuit me sont tout dévoués. J'ai gagné, en outre, une bonne partie de l'équipage. Votre second, ou celui à qui vous aurez laissé le commandement de votre navire, attaquera aussitôt, et lorsque don Ramon s'élancera de chez lui pour courir à l'ennemi, vous sortirez de ma chambre et vous vous placerez avec vos compagnons de manière à le séparer de son appartement et de la jeune dame. C'est là le point important, car, autrement, au moment où il se verrait vaincu, il reviendrait sur ses pas et la tuerait infailliblement. Quant au fort, il fera encore nuit ; il tirera mal. Acceptez-vous ?

— C'est bien hasardeux, dit Charmon.

— Et si c'était un piège ? fit Ledru. Je ne vois pas, dit-il à Smith, la raison de votre dévouement.

— Je suis riche, et j'ai assez de la vie que je mène.

Puis, dans un accès de défiance, il peut me tuer au premier jour. Et enfin, continua Smith en baissant la voix, la conscience devient une trop vilaine compagne quand elle commence à vous reprocher la nuit les crimes que vous avez commis pendant le jour.

— Tu as bien facilement regagné la confiance de ton capitaine ?

— Oh ! dit l'Anglais en pâlisant, c'est moi qui ai coupé la tête de l'homme que je lui ai désigné.

Armand alla à l'Anglais et lui prit le bras.

— Moi, lui dit-il, je n'ai pas même eu tout à l'heure la pensée de te punir. Je ne t'ai jamais fait de mal. Lucy m'écrivit de me fier à toi ; je veux la croire. D'ailleurs, sa vie et la mienne ne valent plus la peine d'être si longtemps disputées. J'accepte.

Armand choisit, pour l'accompagner, le capitaine Charmon et quatre hommes éprouvés. Il laissa le commandement de la goélette à Ledru. Le plan de l'Anglais dut être suivi de point en point. Au milieu de la nuit, ils montèrent à bord du trois-mâts. Ils étaient conduits par Smith, qui les enferma dans sa chambre. Là, ils restèrent silencieux, assis sur des escabeaux. Armand s'était couché sur le lit. Si près d'un danger mortel, il passa les heures qui l'en séparaient à récapituler sa vie avec un amer chagrin. Sa vengeance, sur le point d'être satisfaite, le laissait indifférent. A quoi, en effet, aboutissait ses efforts, puisque, à cette heure suprême où il veillait et où il attendait, la femme qu'il cherchait depuis trois ans était sans doute, à deux pas de lui, dans les bras de son plus cruel ennemi. Une seule fois, la porte s'ouvrit. C'était Smith qui entra. Il se pencha à l'oreille d'Armand et lui murmura ces paroles :

— Elle est seule dans sa chambre, elle souffre bien de sa blessure. J'ai dû lui dire que vous étiez là, car elle l'avait déviné à un grand trouble qu'elle ressentait.

Ces quelques mots, qui étaient une consolation inattendue, répondaient si bien à la pensée et à la douleur d'Armand, qu'il fondit en larmes.

— Merci," murmura-t-il à son tour.

Il eût presque serré la main de cet homme, qui, pourtant, avait été pour moitié dans ses malheurs.

A quatre heures du matin Armand et ses compagnons entendirent plusieurs coups de feu et un grand cliquetis d'armes. En même temps, on ouvrit leur porte et ils se précipitèrent sur le pont. Aux premières clartés de l'aube et à la lueur de la fusillade ils aperçurent le capitaine Ledru et les hommes de la goélette qui sautaient sur l'avant du trois-mâts. Don Ramon, suivi de quelques hommes qui lui étaient restés fidèles, courait à leur rencontre. Armand se plaça de manière à lui couper la retraite, et fit feu avec ses hommes sur l'équipage de l'*Argus*. A cette diversion imprévue, la plupart des pirates jetèrent leurs armes et se rendirent. Quant au Brésilien, en apercevant Armand, il comprit tout. Il rugit et bondit au milieu des cinq Français, mais tomba presque aussitôt criblé de blessures.

Ce fut à cet instant que, semblable à l'ange du châtimement et couverte de longs vêtements noirs qui faisaient ressortir son affreuse pâleur, miss Stanby s'élança de sa chambre. Pendant une seconde elle resta debout sur le seuil. Son bras droit était caché dans sa poitrine, mais elle avait la main gauche

étendue et désignait du doigt, avec une indicible horreur, le Brésilien qui râlait à ses pieds. Tout à coup elle se rejeta en arrière, serra convulsivement la main d'Armand, et s'évanouit.

Armand l'emporta dans ses bras, la déposa sur un lit et s'assit à son chevet. Il avait chargé Ledru et Charmon de prendre les dispositions qu'ils jugeraient convenables.

" Seulement, il leur avait dit, ne touchez pas au Brésilien. Laissez-le sur le pont dans l'état où il est. "

Quelques heures plus tard, l'*Argus*, qui avait pris la goëlette à la remorque, se trouvait en calme à plusieurs milles au large. Le plus grand silence régnait à bord. On avait mis aux fers une partie des pirates. Les autres, parmi lesquels étaient Smith et les matelots de la goëlette, se tenaient groupés des deux bords sur l'avant du grand mât. Ledru et Charmon causaient à voix basse sur le banc de quart. Le Brésilien, à demi couché au milieu du pont, avait le dos appuyé contre le grand panneau.

Après de longues convulsions, Lucy s'était assoupie. Vers midi, elle s'éveilla. Elle vit Armand, et son visage se couvrit d'une ardente rougeur. Puis elle redevenant très-pâle.

" Je voudrais me lever, " dit-elle.

Ils sortirent sur le pont et s'arrêtèrent malgré eux devant don Ramon, qui avait alors les yeux fermés. Ils étaient l'un à sa droite, l'autre à sa gauche. Le moribond fit un mouvement, ouvrit les yeux et les regarda. Armand et Lucy frissonnèrent sous ce regard, puis, sans dire un seul mot, et chacun d'eux succombant sans doute sous le poids de ses émotions, ils se promènèrent, l'un à babord, l'autre à tribord.

Leur contenance était sinistre, leur pas précipité. Les mêmes regrets, les mêmes pressentiments atroces remplissaient leurs cœurs. De temps en temps ils observaient le Brésilien à la dérobée. Leurs traits farouches et contractés semblaient accuser cette même pensée : " Nous devons peut-être à cet homme, qui nous a déjà tant fait souffrir, des souffrances plus terribles encore. "

Don Ramon, cependant, adossé contre le panneau haletait sous un accablant soleil. Les mouchees bourdonnaient autour de lui et suçaient ses blessures. Il râlait, mais en s'efforçant de conserver un reste de vie. Impassible et sombre, il suivait de l'œil, avec un sourire sardonique sur les lèvres, le jeune homme et la jeune femme. Lui songeait aussi qu'il les avait séparés dans l'avenir, comme il l'avait fait dans le passé. Toutefois, par intervalles, il tournait la tête et semblait chercher quelqu'un.

Il aperçut Smith, et l'appela d'une voix faible.

" Tu m'as trahi, lui dit-il, mais je te pardonne. Donne-moi à boire. "

Au moment où l'Anglais se penchait en lui tendant un verre, le Brésilien se souleva, arracha un couteau que Smith portait à la ceinture, et lui enfonça dans la poitrine.

Il y eut un cri d'émoi dans l'équipage ; mais Armand et Lucy virent ce meurtre avec une froide indifférence.

" Allons, qu'on en finisse, " dit Armand.

Ledru, qui avait prévu cet ordre, avait fait passer une corde au bout de la grande vergue. On mit le

noeud coulant au cou du Brésilien, et trente hommes hissèrent son corps en courant.

Armand et Lucy contemplèrent quelque temps le cadavre qui se balançait dans les airs.

Ils se regardèrent ensuite. Mais ils ne purent se tromper ni l'un ni l'autre sur l'épouvantable conviction qui leur venait à la fois, car ils jetèrent un même cri de désespoir.

SECONDE PARTIE

V

La petite ville de Glemgarten, dans le riche comté de Kent, est située au milieu d'une grasse et verdoyante prairie, où la Medway, aux eaux claires et rapides, dessine de capricieux méandres. Des collines, légèrement bombées, mais abritant çà et là quelques jolis villas sous de grands arbres, animent l'aspect, peut-être un peu monotone de cet opulent paysage. A un mille à peu près de la ville, on rencontre un couvent de carmélites, un des rares couvents catholiques qui existent en Angleterre. L'emplacement de cette maison religieuse est précisément celui d'un ancien monastère, dont les vieilles murailles à donjon et à créneaux sont couvertes de lierre et tombent aujourd'hui en ruines. Néanmoins elles ont encore assez d'étendue pour envelopper presque dans leur entier les constructions nouvelles, et sont assez hautes pour les dérober en partie aux regards. Ainsi le culte catholique qui fait de lents mais réels progrès chez nos voisins, semble vivre et grandir, dans cette délicieuse retraite, à l'abri de ses plus antiques souvenirs. Les rues de Glemgarten sont larges et droites, et les maisons, bien alignées sous leurs toits d'ardoises, brillent de tout le luxe de la propreté anglaise. La population a les mœurs les plus douces et les plus paisibles. Elle se compose presque en totalité de petits négociants de Londres et de Maidstone, qui se sont retirés des affaires avec une modeste aisance. Il n'y a d'ailleurs d'autre commerce que celui des industries de détail appelées par les besoins journaliers de la vie. Aussi dès huit heures du soir, le calme est profond, et le silence n'est troublé qu'accidentellement par quelque buveur attardé. En hiver, dans l'après midi, et pendant les belles soirées d'été, les habitants n'ont d'autre distraction que la promenade en famille sur la route plantée d'arbres de Glemgarten au couvent des carmélites. On comprend que pour des gens habitués à une vie aussi régulière, le moindre événement ait de l'importance. La ville entière fut donc en rumeur, il y a quelques années, à la nouvelle qu'un architecte de Maidstone venait d'arriver avec des ouvriers de toute profession, afin de rendre habitable une villa des environs, abandonnée depuis longtemps par son propriétaire. Cette villa, qui s'appelait Green-Castle, était située sur la plus haute colline, et dominait toute la belle vallée de la Medway. La transformation qu'on lui fit subir excita surtout la curiosité. Le parc n'avait eu jusqu'à d'autres limites que des haies et des fossés ; il fut entouré de murs. La maison, qui n'avait qu'un rez-de-chaussée et un premier étage, se composait de deux pavillons reliés entre eux par le corps de logis principal. La partie du toit intermédiaire à ces deux pa-

villons fut convertie en une vaste terrasse. Quand aux installations intérieures, un vieux serviteur, arrivé en même temps que l'architecte, les surveillait ; et elles furent extrêmement simples. Evidemment la personne qui venait habiter Green-Castle n'avait aucun souci du confortable ni des superfluités de la vie. Le vieux serviteur, qu'on interrogea à son sujet, resta triste et silencieux et se contenta de secouer la tête en se refusant à toute explication. La curiosité fut à son comble lorsqu'on apprit qu'à la nuit tombante une chaise de poste s'était arrêtée, à la porte de la villa et qu'une femme en était descendue. Au reste, cette femme vécut dans une retraite absolue. Le dimanche seulement elle sortait pour aller entendre la messe à la chapelle du couvent. Par la suite elle se rendit plus fréquemment aux carmélites. Elle y allait de préférence dans l'après-midi, aux heures où la chapelle était déserte et où les religieuses étaient enfermées dans leurs cellules. On la vit donc passer sur la promenade. Son domestique l'accompagnait toujours, en la suivant à quelques pas de distance. Elle cachait son visage sous un voile épais, et était invariablement vêtue de noir. On remarqua cependant qu'elle était fort belle, mais d'une grande pâleur. Elle avait une démarche cadencée et gracieuse, et répondait avec une dignité triste aux saluts qu'on lui adressait. Une fois dans la chapelle, elle y demeurait des heures entières, à genoux sur la dalle, priant et pleurant. Au bout de quelque temps, on apprit sur son compte une particularité étrange. Un jour, en descendant les degrés de la porte d'entrée, elle avait été sur le point de tomber. L'aumônier du couvent, qui se trouvait près d'elle, s'était avancé pour la soutenir et lui avait pris la main. Mais cette main s'était détachée du bras de l'inconnue et était restée, dans les mains du prêtre. La jeune femme avait d'abord poussé un cri de souffrance ; puis, voyant le bon vieillard frappé de stupeur :

“ Ne vous effrayez pas, mon père, lui avait-elle dit ; ce n'est qu'une main de bois. . . . ”

Cette aventure avait donné lieu à bien des commentaires ; et, soit que le serviteur de l'inconnue se fût départi de son mutisme habituel, soit que les curieux de Glemgarten fussent parvenus à se procurer quelques renseignements par une autre voie, on avait fini par apprendre que l'habitante de Green-Castle s'appelait miss Stanby, qu'elle avait vécu longtemps en Amérique et qu'elle y avait éprouvé de grands malheurs.

Cette jeune femme était en effet miss Stanby. Après la dernière et terrible scène du brick, Lucy avait manifesté le désir de retourner en Angleterre. Les deux jeunes gens avaient alors passé plusieurs jours en proie à un chagrin farouche, se cherchant et se fuyant tour à tour. Ils avaient le cœur trop jeune pour admettre qu'un amour heureux pût sortir d'un aussi épouvantable désastre. Ils se quittèrent, la mort dans l'âme. Lucy s'embarqua sur un paquebot pour revenir en Europe, et Armand alla se mettre avec l'*Argus* aux ordres de l'amiral qui commandait la station des mers du Sud. A son arrivée en Angleterre, miss Stanby n'avait qu'un seul projet : elle songeait à se renfermer dans une complète solitude, où elle attendrait que Dieu l'enlevât à ses maux en la rappelant à lui. “ Elle espérait ne pas vivre longtemps. ” Elle savait que son père, avant de partir pour ses voyages, avait confié la

plus grande partie de sa fortune à un de ses amis d'enfance, un négociant de la Cité. Elle alla trouver cet ami, et celui-ci qui l'avait cru perdue, pleura de joie en la revoyant. La femme et les filles du négociant l'entourèrent en même temps des soins les plus touchants. Lucy s'étonna de se sentir attendrie, car elle en était venue à cet égoïsme de douleurs suprêmes qui n'ont plus de larmes et d'émotion que pour elles-mêmes. Néanmoins ces témoignages d'affection ne la détournèrent pas de son projet. Elle se rappelait un séjour qu'elle avait fait autrefois à Green-Castle, chez un gentilhomme qui connaissait son père, et il lui sembla que cette maison, à demi cachée sous ses grands arbres, conviendrait parfaitement à la vie qu'elle avait l'intention de mener. En conséquence, elle pria le négociant de la lui acheter à quelque prix que ce fût. Elle fit chercher en même temps un ancien serviteur de sa famille, que sir William avait jugé trop âgé pour l'amener en Amérique, et qu'il avait laissé à Londres en lui assurant des moyens d'existence. Elle retrouva le vieux Dickson et le chargea des changements à faire à Green-Castle. Dès que l'habitation fut prête à la recevoir, elle prit congé du négociant et de sa famille. Leur sollicitude lui pesait, et elle avait hâte de se dérober à tous les bruits du monde. Dans les premiers temps, elle goûta cette amère jouissance, si chère aux malheureux de pouvoir se nourrir de leur propre douleur et pleurer sans contrainte. Pareille à un esclave récemment délivré de ses fers, elle ne subissait plus les horribles tortures de sa vie passée. Si désolée qu'elle fût, elle s'appartenait. La nuit seulement, quand les rêves sinistres, trop fidèles interprètes de la pensée qui lui rongait le cœur, la ramenaient en arrière, elle croyait encore être au pouvoir de don Ramon. Elle s'éveillait alors baignée de sueur et ne reprenait qu'après quelques instants ses facultés et ses sens ; mais c'était pour sauter à bas de son lit et pour remercier Dieu, à deux genoux, de ce que cette vision n'était qu'un songe. Peu à peu, la solitude et le calme lui rendirent le sentiment religieux, que l'excès de ses chagrins lui avait ôté. Lucy était catholique, et parfois la brise du soir lui apportait le mélancolique tintement des cloches du couvent. Dans ses heures d'accablement et de regrets, elle se rappelait les cérémonies grandioses et touchantes de la religion ; elle revoyait surtout l'église faiblement éclairée par la lueur de quelques cierges ou par les rayons du soleil qui glissait à travers les vitraux, et elle se souvenait de cet asile de paix où la prière s'exhale des lèvres dans le recueillement et le silence. Un jour, poussée par un secret pressentiment, elle alla aux carmélites. On célébrait l'office du soir et l'orgue remplissait d'harmonie la chapelle entière. Les voix des religieuses se mêlaient aux sons de l'instrument, les accompagnaient dans leurs modulations, montaient et mouraient avec eux. Cette plainte humaine, attendrie et résignée, qui avait toute la magie de l'art et tout le charme de la réalité, fondit l'âme de la jeune femme. Pour la première fois, ses larmes ne retombèrent pas sur son cœur en le brûlant, mais, semblables à une abondante et divine rosée, elles le rafraîchirent et le dilatèrent.

HENRI RIVIÈRE

(A suivre.)

Au premier rang pour y rester !

Il y a plusieurs bonnes choses dans les différents genres de clavigraphes, mais cependant pour la facilité d'opération, la perfection de l'alignement, la simplicité de construction, les qualités de durée, le MEILLEUR de tous est sans contredit

Le "Calligraph"

Il n'a pas de supérieur, ni même d'égal. On enverra un catalogue décrivant le Calligraph et les fournitures qui s'y rattachent sur demande.

THE AMERICAN WRITING MACHINE CO.
HARTFORD, CONN., E.-U.

MORTON, PHILLIPS & CIE,
AGENTS POUR LA PROVINCE DE QUEBEC ET L'EST D'ONTARIO.
MONTREAL.

'North British & Mercantile'

CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE

CAPITAL.....	\$15,000,000
FONDS INVESTIS.....	53,053,710
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	5,200,000
REVENU ANNUEL.....	12,500,000

Directeur-Gérant :—THOMAS DAVIDSON, Ecr.

DIRECTEURS ORDINAIRES :

W. W. Ogilvie ; A. MacNider, Ecr., Banque de Montréal ; Henri Barbeau, gérant général Banque d'Epargne de la cité.

La Compagnie, étant la plus forte et la plus puissante qui existe, offre à ses assurés une sécurité absolue, et en cas de feu un règlement prompt et libéral.

Risques contre le Feu et sur la Vie acceptés aux taux les plus modérés.

BUREAU PRINCIPAL EN CANADA,

78 St-Francois-Xavier, Montreal.

GUSTAVE FAUTEUX,

TELEPHONE BELL No. 318.

Agent pour Montréal et les environs.

Imprime par la Compagnie d'Imprimerie Desautiers, et publié par Aristide Filiault au No. 22 rue Saint-Gabriel, Montréal.

BURROUGHS & BURROUGHS,
AVOCATS

Chambres 613 et 614 Bâtisse de la New York Life, 11 Place d'Armes, Montréal.

MM. B. font la collection.

Chas. S. Burroughs. W. Herbert Burroughs.

ARTHUR GLOBENSKY
AVOCAT.

"N. Y. L. B." Chambres 316 et 317.

J. A. DROUIN
AVOCAT.

Bâtisse de l'Assurance "New York Life" 11 PLACE D'ARMES, Chambres 315 et 316. Téléphone 3243.

EDEN MUSEE ET THEATRE

Edifice du Monument National
Le Seul Théâtre Français à 10c.
4 REPRESENTATIONS Par Jour

2.15, 4.00, 8.00, 9.15 hrs.

AU THEATRE

CHANSONNETTES, ROMANSES,
DANSES, ACROBATES,
COMÉDIE ET OPÉRETTES.

AU MUSEE

MERCIER SUR SON LIT de MORT

100 Figure de cire, Léon XIII.

NOUVEAUTÉS CHAQUE SEMAINE.

Entrée du Musée - 10c.

Entrée du Théâtre - 10c.

Sièges réservés, 5c. ext.

Le Musée sera ouvert le DIMANCHE de 1 heure à 10 heures du soir.